



HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX

Lundi	13h30 à 17h00
Mardi	8h30 à 12h00 13h30 à 17h00
Mercredi	8h30 à 12h00 13h30 à 17h00
Jeudi	8h30 à 12h00 13h30 à 17h00
Vendredi	8h30 à 12h00 13h30 à 16h00



QUI SOMMES-NOUS ?

Le **CAP EMPLOI** de Haute-Loire appartient au réseau national des 98 Organismes de Placement Spécialisés (OPS) dans la relation handicap et emploi (réseau CHEOPS). En Haute-Loire, ces services sont portés par l'ASEA 43, Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de Haute-Loire créée en 1945.

Tél : 04 71 02 13 87

Mail : accueil@capemploi43.org

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien



CAP EMPLOI HAUTE-LOIRE
Handicap, recrutement & maintien



CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien



vous aide à recruter
une personne handicapée

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien



vous aide à maintenir
vos salariés dans l'emploi



Espace Alex Brolles - 14, chemin des Mauves - Mons - 43000 Le Puy en Velay



: 04.71.02.13.87 - Mail : accueil@capemploi43.org

Site : www.capemploi-43.com



Avec CAP EMPLOI donnez-vous toutes les chances de réussir le recrutement, l'intégration et le maintien de vos collaborateurs en situation de handicap



APPUI ET ACCOMPAGNEMENT CAP EMPLOI AUX ENTREPRISES

OBJECTIF

Faciliter le recrutement, l'intégration, le maintien dans l'emploi et sécuriser le parcours professionnel des personnes auprès des employeurs du secteur privé ou public.



QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Entreprise privée, quel que soit son effectif
- Employeur des 3 fonctions publiques : Etat, Territoriale et Hospitalière
- Travailleur indépendant en situation de handicap ou en cours de reconnaissance.



PRECISIONS UTILES

Suivant les besoins, les conseillers-ères peuvent faire appel :

- à des prestataires extérieurs : ergonomes, spécialistes de certains handicaps (auditif, visuel...), organismes de bilan de compétences ou de formation
- à des partenaires : Services de prévention et de Santé au Travail, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail, Mutualité Sociale Agricole...



MODALITES ET CONTENUS

La mission du Cap emploi 43 s'inscrit dans le cadre d'une délégation de service public confiée par l'Etat, l'AGEFIPH*, le FIPHFP* et France Travail.

Ce service est donc **gratuit** pour les employeurs.

Les conseillers-ères CAP EMPLOI apportent aide et conseil à toutes les étapes de la démarche, en fonction des besoins des personnes et des employeurs.

1/ Appui et accompagnement vers l'emploi :

Recrutement :

- Analyse des postes à pourvoir et des profils recherchés
- Recherche de compétences et présentation de candidats
- Information sur l'incidence du handicap en situation de travail et, si besoin, mobilisation des moyens pour le compenser
- Mobilisation des aides financières existantes : contrats aidés par l'Etat, aide AGEFIPH* ou FIPHFP* ...

Intégration :

- Suivi de la personne nouvellement embauchée
- Information sur les aides et dispositifs existants pour préserver l'emploi du salarié en cas d'aggravation de la problématique de santé ou d'évolution du poste de travail

2/ Appui et accompagnement dans l'emploi de salariés bénéficiant d'une RQTH (ou en cours d'obtention) :

- Informations et conseils sur le cadre juridique et la démarche de maintien dans l'emploi
- Analyse de la situation et accompagnement dans la recherche et la construction de solutions adaptées, avec le salarié et l'employeur
- Mobilisation des aides et prestations techniques, humaines et financières pour la mise en œuvre de la solution de maintien
- Suivi durable après le maintien (six mois)

3/ Accompagnement de la personne vers une reconversion professionnelle :

- dans le cas où le maintien dans l'emploi précédemment occupé n'est pas possible ou lorsque la personne souhaite changer de métier



* AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées

* FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique